

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

LES FÊTES DE CAGLIARI

L'escadre française croise en face de Cagliari, capitale de la Sardaigne, qu'elle bombardait il y a cent ans ! Ainsi vont et reviennent les choses. Il y a six mois encore l'italien était pour nous le facteur de la Triplice ; nous étions pour lui l'ennemi qui lui avait volé la Tunisie. Qu'a-t-il fallu pour changer ces sentiments ? Peu de choses, une signature au bas d'un traité de commerce. Cela tendrait à prouver que s'il faut de l'idéal à un peuple, il lui faut plus encore de quoi satisfaire ses besoins matériels. L'Italie veut nous envoyer ses œufs, nous les refusons, elle se fâche ; nous les acceptons, elle nous sourit. Nous faisons notre omelette en cassant ses œufs.

Continuons. Au congrès des journalistes, à Rome, le roi Humbert, la reine Marguerite, le prince héritier et la princesse sa femme, n'ont eu que des mots aimables pour nos représentants. Il va sans dire que les allemands, les anglais et même, il y en a un, le journaliste du Val d'Andorre, ont été également qualifiés de la faveur d'un mot royal, mais il y a des nuances. Pour nous, Sa Majesté a été particulièrement courtoise ; elle a positivement dit qu'elle était heureuse de la reprise des bonnes relations et ceci est assez significatif pour que l'on puisse affirmer que les malentendus crispiniens sont désormais de l'histoire faite et non plus de l'histoire à faire.

Nous aurons bien d'autres preuves de la cordiale entente, par la suite des fêtes sardaises. Pour l'instant qu'il nous suffise de constater que nos vaisseaux ont été trouvés les plus beaux du monde — ce qui doit bien nous surprendre, — et que les honnêtes habitants de Cagliari ont déclaré que si la cour voulait manger elle ferait bien d'apporter des vivres ! Cela rappelle cette invitation au bal des incohérents où l'on devait dîner sur l'herbe, mais où chaque convive devait apporter son herbe ! Ces bons Sardes disent les choses comme elles sont ; il vaut tout de même mieux être prévenu que de risquer de mourir de faim !

C. R.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Elle est fort calme, cette session des conseils généraux, pas de bruit, pas de scandale, pas de motions brouillonnes ou intempestives. On dirait que le véritable esprit politique s'est réfugié dans les assemblées départementales. On discute les affaires, ce qui est nouveau et inattendu ; on sait même reconnaître les services qui ont été rendus, puisque la mémoire de ce pauvre Félix Faure, déjà un peu oublié, reçoit des témoignages de sympathique reconnaissance.

M. Loubet, peut se féliciter des manifestations chaleureuses et flatteuses dont il a été l'objet.

Quelques personnages turbulents qui prétendaient parler, au nom de la France, et qui flétrissaient, avec une belle indignation, le vote de l'Assemblée nationale, doivent être édifiés aujourd'hui sur la valeur de leur autorité et de leur influence.

Les conseillers généraux sont les élus du

suffrage universel, ils représentent les cantons, ils participent à la vie intime de la nation ; non seulement ils ont ratifié, avec un élan significatif, le choix des représentants du pays, mais ils se sont empressés d'envoyer des adresses de félicitations ou de voter des ordres du jour glorifiant, dans le premier magistrat de la République, l'homme intègre, le républicain sûr, le libéral fidèle qui ne trahira jamais la confiance que les républicains ont mise en lui.

Ils ont, en outre, très judicieusement souligné cette pacifique transmission des pouvoirs qui s'est opérée sans secousses et sans troubles et qui atteste la supériorité de nos institutions.

Enfin, ils ont eu le bon sens de se soustraire aux agitations soulevées par l'affaire « », considérant que leur devoir était de ne pas accroître, par une intervention intempestive, les passions déjà si vives qui ont si malheureusement divisé le pays.

Ils se sont occupés des questions d'enseignement, des réformes économiques, de la réforme du régime des boissons et du régime hypothécaire, de la suppression des octrois et de bien d'autres questions encore.

Quel exemple ils donnent à leurs députés ! Et on en peut conclure, sur ce point, dit le *Petit Bleu*, que l'éducation de notre démocratie est bien plus avancée que celle de ses représentants.

AFFAIRES DE SAMOA

La Situation

La situation créée par les derniers incidents de Samoa apparaît extrêmement grave.

A Londres comme à Washington on est décidé « à maintenir l'ordre dans l'archipel ». Cet euphémisme diplomatique, dit la *Patrie*, est trop clair. Il signifie purement et simplement que l'éviction de l'Allemagne est aujourd'hui résolue, qu'elle sera poursuivie par tous les moyens.

Il est nécessaire, pense-t-on au Foreign Office, que l'influence allemande soit restreinte.

Si l'Allemagne ne s'en rend pas compte, une note à cet effet sera présentée à M. de Bülow par les représentants américain et anglais.

De la réponse qui lui sera donnée dépendra ou non un conflit international.

Or, le gouvernement impérial est de son côté déterminé à ne point reculer. Les intérêts allemands sont plus considérables aux îles Samoa que ceux d'aucune autre puissance ; les droits de l'Allemagne sont positifs, certains solennellement reconnus par la convention de 1889. Elle pourra consentir à modifier les stipulations du traité, jamais à les abroger.

L'orgueil aussi de Guillaume II refuse de s'incliner sous la brutalité des menaces. Jamais il ne se résoudra à subir sous les yeux de l'Europe pareille humiliation.

Petites causes, grands effets. C'est sur cet archipel lointain de Samoa que doit dorénavant se fixer la vigilante attention du monde.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Une simple idée

L'organisation de l'enseignement des langues étrangères dans les lycées, telle qu'on nous la promet pour demain, ne pourrait-elle être plus complète et plus rationnelle ?

De l'avis général, la méthode maternelle serait la meilleure ; mais, appliquée à des enfants dont le développement intellectuel est assez avancé, elle est, d'une pratique délicate et

difficile avec quelque chose d'artificiel et de puéril dans la forme.

Au contraire, avec de tout petits enfants, elle est si naturelle qu'elle s'impose, et que toute autre semblerait non seulement anormale, mais pratiquement impossible.

Toutes les familles ne peuvent cependant se procurer des gouvernantes anglaises ou allemandes ; et parmi ces gouvernantes, un certain nombre sont de simples domestiques, gratifiées d'un titre plus décoratif, qui souvent parlent un langage vulgaire quoique étranger, et qui loin de la surveillance des parents « gouvernement » les enfants en un fort mauvais français.

Des écoles maternelles de langues étrangères, écrit dans la *Revue des Revues* Mme Mazier, directrice de l'École Normale de Toulouse, présenteraient des garanties d'instruction spéciale et d'éducation générale infiniment supérieures et seraient à la portée d'un plus grand nombre de familles. Leur réalisation ne lui paraît impraticable ni pour l'enseignement public, ni même pour l'enseignement privé.

Une objection de valeur, et c'est la seule, lui semble-t-il, viendrait du danger que présentent les agglomérations d'enfants.

Répondre que la contagion est aussi bien à redouter dans les écoles maternelles primaires, ce serait, à son avis, ne pas répondre. Les parents ont le droit et le devoir de se préoccuper de la santé de leurs petits, et de les garder chez eux plutôt que de les exposer, sous couleur d'intérêts éducatifs, à contracter les graves épidémies et les menues misères qui guettent plus particulièrement la première enfance.

Il faudrait donc, déclare M^{me} Mazier, dont nous allons reproduire le très intéressant article, une installation très vaste, idéalement hygiénique, où un règlement sanitaire rigoureux et des mesures prophylactiques sérieuses seraient observés de près, sous les yeux d'un médecin, par des femmes qui en sauraient la haute signification.

Nous tremblons déjà qu'on ne demande aux futures institutrices de ces écoles, un ou plusieurs de ces baccalauréats féminins dont il est si aisé, j'allais dire si nécessaire de se passer ici. Des garanties morales, de bonnes manières, des physionomies aimables, une initiation particulière à l'éducation générale de la première enfance, et quelques années de séjour en Angleterre et en Allemagne, seraient des titres aussi nécessaires que faciles à trouver réunis.

Les femmes de service seraient de nationalité étrangère, pour la plus grande facilité de leur recrutement, car la première obligation du personnel au complet serait de ne pas dire un mot de français en présence des enfants.

Supposons que notre idée soit réalisée dans notre école maternelle. Le matin on parle l'anglais ; le soir on parle l'allemand pour les enfants que les familles désirent initier aux deux langues en même temps.

Les enfants peuvent rester à l'école une heure, deux heures, trois heures au gré des parents ; les programmes ne prévoient qu'une série d'exercices oraux correspondant à un développement intellectuel rationnel, et destinés à la pénétration de plus en plus intime et complète des langues. Plus les enfants sont développés, plus ils peuvent suivre d'exercices.

L'imagerie des animaux et des plantes ; celle des scènes de la nature ou de l'industrie ; des histoires et des contes, de petits exercices de récitation ; des chants, des rondes, des jeux, des jeux surtout ; voilà le fonds ordinaire dans lequel puise toute école maternelle qui se respecte.

Mais si le premier article du règlement de notre école interdisait l'usage du français, le second devrait bien interdire la lecture et l'écriture. Quand les enfants, plus tard, sauraient lire et écrire passablement leur propre langue, il serait temps, dans d'autres établissements, de leur enseigner la lecture et l'écriture des langues étrangères.

L'école maternelle les habituerait seulement à parler, et d'abord à penser dans plusieurs langues, par une méthode intuitive à laquelle se prête merveilleusement l'organisme des petits enfants.

S'imaginer-t-on la quantité de mots qu'ils entendraient depuis leur arrivée jusqu'à leur départ, même s'ils ne suivaient aucun exercice, et seulement à propos des mouvements multiples d'une école ?

Le vestiaire, le lavabo, les entrées, les sorties, les avertissements, les encouragements, les consolations adressées aux pleureurs, les appels, les récompenses, la vie enfin, la vie réelle et « vécue » fournirait l'occasion de révéler aux enfants un

vocabulaire considérable de mots usuels, qui s'enrichiraient tous les jours et qui leur permettrait de « penser » très vite dans une langue dont les termes connus suffissent amplement à l'expression des idées qui leur sont familières, ou qu'ils peuvent évoquer d'eux-mêmes.

Je voudrais que, dans ces écoles, une division fût formée d'anciens petits élèves revenant une heure ou deux chaque jour parler les langues qu'ils apprennent à lire et à écrire au lycée. Il n'y a pas assez de « jeu » dans nos Institutions ; pas assez de communication entre les différents établissements universitaires. L'école maternelle « préparatoire » au lycée pourrait être « complémentaire » du lycée pendant plusieurs années, malgré son modeste titre.

Avec une organisation de ce genre, on obtiendrait sûrement ces fameux résultats toujours entrevus... et seulement entrevus... à une ou deux conditions cependant.

C'est que les bébés fussent envoyés de bonne heure à l'école ; même et de préférence sur le bras de leur bonne nourrice. Il y aurait ainsi qu'un peu pour emmener ceux qui troublent la tranquillité de l'école. Mais ces « tout petits » pendant un quart d'heure, une demi-heure, une heure chaque jour, « entendraient » une langue étrangère, pour s'éveiller un beau matin étonnés et charmés de la comprendre et prêts à la parler eux-mêmes.

C'est tout particulièrement pour eux que je voudrais deux institutrices dans la même salle, et ce serait, je crois, l'article trois de mon règlement ; elles parleraient naturellement entre elles ; elles échangeraient forcément ces propos qui naissent de la nécessité pour l'une, de diriger, pour l'autre, d'obéir, d'aider, de collaborer à la vie de l'école. Peu à peu, la tête de ces petits s'emplit de sons, correspondant parfaitement à des idées, et ils se mettraient d'eux-mêmes à faire comme les camarades, à « jaser », à chanter, à jouer, à répondre sans y être indiscrètement invités, et réduits par cela même au silence.

C'est le point faible de l'enseignement actuel, de ne pas faire assez « entendre » les langues, de provoquer l'enfant à répéter, à apprendre des mots, des phrases, des idiotismes. L'enfant se fatigue, se rebute. Il veut bien « savoir » mais il ne veut pas « apprendre ».

Et au lieu de compter sur une germination naturelle et spontanée, après la semence généreuse, on veut maladroitement la recueillir sans laisser à la graine le temps de fructifier.

Quel est donc ce personnage légendaire qui, appliquant son oreille au sol, essayait de surprendre le bruit mystérieux du travail de la terre ?

Les éducateurs qui excitent trop tôt les enfants à parler, à répéter mot à mot ce qu'ils disent eux-mêmes, qui ne se doutent pas que la « connaissance » accomplie d'elle-même, et dans le recueillement, son évolution, par l'observation libre de tous les éveillés, me semblent commettre ce sacrilège insensé.

Voilà, dit le *Petit Phare*, des idées qui méritent d'être méditées par tous ceux qui s'intéressent au grand problème de l'éducation. Il faut savoir gré à la direction de la *Revue des Revues*, toujours si bien informée et si captivante à parcourir, de leur avoir donné l'hospitalité.

INFORMATIONS

M. Doumer au Siam

On télégraphie de Saïgon, 12 avril, au *Temps* :

« Le gouverneur général de l'Indo-Chine est parti pour Bangkok à bord de l'avis *Kersaint*, accompagné du capitaine de vaisseau Reculoux, commandant la division navale de l'Indo-Chine, et d'un nombreux état-major. M. Doumer remontera le Meinam à bord de la canonnière *Styx*. Le roi le recevra en grande solennité, et des fêtes exceptionnelles sont préparées pour son séjour qui durera du 16 au 22 courant.

« Le roi de Siam fait beaucoup de cas de M. Doumer, et on espère que de la visite de ce dernier résultera un rapprochement politique et commercial entre le royaume de Siam et l'Indo-Chine. »

M. de Cuverville reste en fonctions

Sur l'invitation de M. Lockroy, ministre

de la marine, et du gouvernement, M. le vice-amiral Cavalier de Cuverville conserve ses fonctions de chef de l'état-major général de la marine.

L'Affaire des Lignes

M. E. Duclaux, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, qui doit comparaître le 18 avril devant la 9^e chambre, en sa qualité de vice-président de la Ligue française pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, s'est rendu jeudi auprès de M. Rouleau, président de cette chambre, et a sollicité pour M. Trarieux, sénateur, ancien ministre de la justice, l'autorisation de plaider pour lui.

M. Trarieux n'est plus inscrit, en effet, sur le tableau des avocats depuis qu'il a quitté le ministère de la justice.

M. Rouleau a accordé l'autorisation demandée.

France et États-Unis

M. Mac-Kinley a adressé à M. Loubet, président de la République française, la lettre suivante :

« A l'occasion de cet heureux événement, la conclusion définitive de la paix entre les États-Unis et l'Espagne, j'ai l'honneur de vous exprimer, au nom du gouvernement et du peuple américains, et en mon nom personnel, mes sentiments de haute appréciation pour la part prise par le représentant de la France à l'achèvement de cet heureux résultat.

« Dans les bons offices ainsi prêtés par le représentant de la France, mes concitoyens voient un nouveau lien d'amitié s'ajouter à ceux qui unissent les deux nations. »

M. Thiébaud, premier secrétaire de l'ambassade de France à Washington, s'embarquera samedi pour la France, porteur du traité de paix, qu'il remettra à M. Leon y Castillo, ambassadeur d'Espagne à Paris.

La Mission Marchand

Le *Journal de Djibouti*, arrivé par le *Pei-Ho*, apporte les nouvelles suivantes :

« Le commandant Marchand est entré le 11 mars à Addis-Ababa. Tous les membres de la mission sont en bonne santé. Toute la colonie européenne, ayant à sa tête M. Lagarde, ministre de France, s'est portée à la rencontre du héros de Fashoda.

« Le commandant Marchand n'a eu qu'à se louer de l'accueil sympathique et cordial qu'il a rencontré partout en traversant les provinces d'Éthiopie.

« Le commandant Marchand attendra sans doute le retour de l'empereur avant de partir pour la côte. On suppose que la mission sera rendue à Djibouti vers la fin d'avril »

Les Sous-Marins

La *Dépêche tunisienne* envoie à M. Lockroy une souscription de 9,365 fr., recueillie pour la construction d'un sous-marin.

La *Dépêche tunisienne* demande que, parmi les sous-marins actuellement sur chantier, l'un d'eux soit appelé le *Tunisien*.

Arrivée de Courriers

Le *Pei-Ho*, courrier de Madagascar et de la côte orientale d'Afrique, retardé par le mauvais temps, est arrivé jeudi matin.

Il avait cent quarante-six passagers, dont M. Fouquet, lieutenant-colonel d'infanterie de marine, soixante sous-officiers et soldats de l'infanterie de marine et de la légion étrangère, etc.

La situation sanitaire ne laisse rien à désirer à Tamatave. Mais, suivant une dépêche reçue à Marseille et postérieure au passage du *Pei-Ho* à l'île Maurice, il n'en serait pas de même dans cette colonie anglaise.

Les allumettiers

Les allumettiers de Pantin et d'Aubervilliers ont décidé d'envoyer des délégués auprès du ministre des finances pour lui soumettre les desiderata suivants :

- 1° Réintégration des ouvriers congédiés à la suite des incidents du mois dernier ;
- 2° Suppression du bois « rondau » qui occasionne dans toutes les manufactures des plaintes ;
- 3° Examen des moyens qu'il y aurait lieu de prendre pour faire disparaître, ou tout au moins restreindre, les importations de l'étranger

CHRONIQUE LOCALE

Encore la loi sur les accidents du travail

Un nouvel arrêté ministériel, résultant de la loi sur les accidents du travail, vient de paraître au *Journal Officiel*, c'est celui qui devait régler les « émoluments » des commissaires-contrôleurs des sociétés d'assurances contre les accidents du travail.

Ces nouveaux fonctionnaires ne seront pas précisément mal lotis : ceux du premier échelon auront 4.500 fr. avec le titre de commissaire-contrôleur adjoint ; au grade supérieur, ils s'appelleront : commissaire-contrôleur de 4^e classe, à 6 000 fr. Puis, en montant toujours, viendront ceux de 3^e classe, avec 7 000 fr ; ceux de 2^e classe, avec 8 000 fr. ; et ceux de 1^{re} classe, avec 10.000 fr.

Du moins l'arrêté ministériel veut-il bien édicter que « ces émoluments ne sont point soumis à retenues pour pensions civiles ». Nous avons évidemment déjà assez de retraites à payer.

Nous verrons ce que donnera dans la pratique cette loi sur les accidents du travail. A l'heure qu'il est, voici son bilan :

Elle oblige les compagnies d'assurances à verser d'énormes provisions à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle grève de charges, très lourdes s'ils s'assurent, excessives s'ils ne s'assurent pas, les patrons gros ou petits qui font travailler des ouvriers.

Aux ouvriers eux-mêmes, elle ouvre cette perspective que les patrons hésiteront, beaucoup plus que par le passé, à employer ceux qui auront des charges de famille.

Et enfin, comme il n'y avait pas assez de fonctionnaires en France, elle nécessite la création de commissaires-contrôleurs, avec des appointements variant entre 4.500 et 10 000 fr. — cela, sans doute, pour équilibrer le budget.

Voilà une loi, franchement, dont il n'y a pas lieu de féliciter le Parlement.

Les Mandats de Recouvrement par la poste

Nous nous faisons l'écho, écrit la *Petite Gironde*, d'un grand nombre de réclamations concernant une anomalie administrative inexplicable, qui touche à une question d'intérêt général, et que nous signalons à l'administration des postes.

La loi du 4 avril 1898, mise en vigueur à partir du 1^{er} novembre de la même année, a établi une échelle de dégradation pour le droit à percevoir sur les mandats-poste. Cette mesure a été favorablement accueillie par le public qui bénéficie ainsi d'une grande économie sur l'ancien tarif, surtout pour les envois de sommes dépassant cent francs. Mais ce qui a désagréablement surpris le même public c'est que les mandats émis en règlement de valeurs recouvrées par le service des postes, continuent à être frappés de l'ancien droit de 1 0/0 ju qu'à 50 fr. et de 1/2 0/0 pour toutes les sommes supérieures, quel qu'en soit le chiffre.

La progression toujours constante des ventes à crédit et son extension jusque dans les communes les plus reculées, a pour résultat d'augmenter considérablement le nombre des valeurs à recouvrer dans des localités souvent très éloignées des centres importants et des maisons de banque ; les huissiers et agents de recouvrement percevant pour ces encaissements des frais de course relativement élevés, le recouvrement de ces valeurs est, par suite, très onéreux et, d'autre part, le tarif de la poste est relativement excessif.

En étendant aux mandats de recouvrement le droit gradué des mandats ordinaires, l'administration des postes rendrait un grand service à tout le commerce en général ; nous sommes d'ailleurs convaincus que de ce fait les intérêts du Trésor ne seraient pas lésés, car cette mesure aurait pour premier effet d'accroître dans de grandes proportions le nombre des valeurs confiées à la poste pour l'encaissement.

Nous appelons sur ce point la bienveillante attention du sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes.

Bourses

L'*Officiel* d'aujourd'hui publie la liste des boursiers et boursières d'enseignement primaire supérieur nommés par les préfets à la suite des concours des 10 et 16 mai dernier.

Voici les bourses concernant notre département :

Courtil (Mathilde), née le 24 novembre 1883 à Catus. Le père receveur ruraliste à

Catus ; 1 enfant. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Crubillé (Paul), né le 23 janvier 1884 à Payrac. Le père cultivateur à Payrac ; 6 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Delpoux (Benjamin-Camille-Paul), né le 20 mars 1884 à Pézenas (Hérault). Le père gendarme à Cajarc ; 1 enfant. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzech.

Escrouzailles (Justine), née le 4 avril 1884 à Saint-Géry. Le père facteur à Vers ; 3 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Garrigou (René-Louis-Auguste), né le 28 juillet 1885 à Villesèque. Le père instituteur public à Villesèque ; 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Laborde (Pauline-Marguerite), née le 9 avril 1884 à Bordeaux (Gironde). Le père menuisier à Bordeaux ; 4 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Lachenau (Anastasia-Angèle), née le 22 août 1884 à Strenquels. Le père cultivateur à Strenquels ; 4 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Neulat (Pierre-Albert), né le 8 février 1884 à Villefranche (Aveyron). Le père sous-chef d'équipe à la compagnie d'Orléans, à Souillac ; 5 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Martel.

Pélaprat (Jean), né le 19 janvier 1884 à Paris. Le père cultivateur à Reilhac ; 4 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Picard (Auguste-Raoul), né le 15 novembre 1883 à Saint-Céré. Le père charronnier à Saint-Céré ; 3 enfants. — Quart de bourse d'entretien, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Pouzalgues (Auréli-Gabrielle), née le 11 janvier 1884 à Miers. Le père cultivateur à Miers ; 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Sol (Marie-Angèle), née le 29 mars 1884 à Arcambal. Le père instituteur public à Pasturat ; 2 enfants. — Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

CAHORS

???

L'Etat, on le sait, accorde de fréquentes et généreuses subventions pour réparations des édifices du culte.

Ces réparations donnent lieu, presque toujours, à des adjudications nécessitant des affiches.

L'argent nécessaire aux travaux étant accordé par un gouvernement républicain, il semblerait naturel que l'impression des affiches fût confiée à un imprimeur républicain.

Quelle bêtise !...

Sous un précédent ministère on savait soutenir avec une énergie louable l'imprimeur du journal ami.

Mais aujourd'hui, oh ! Aujourd'hui nous sommes de braves gens, amis de la conciliation ! Pourquoi favoriserions-nous les journaux sacrifiés naguère ?

C'est leur rôle, à ces journaux, d'être sacrifiés ! n'est-on pas sûr de leur dévouement, le jour où il s'agira de défendre la bonne cause ?...

Donc, aujourd'hui, on s'efforce de faire des prosélytes !... Et pour ce faire, on donne les affiches en question à l'imprimerie de la *Croix du Lot*. Il est vrai qu'aujourd'hui la *Croix* s'appelle *La Défense* « journal républicain » — oh ! combien !...

Et les organes démocratiques, aimables feuilles, continuent à penser que tout est pour le mieux sous le meilleur des gouvernements.

Heureux bienfaits de la conciliation !!!

Distinction honorifique

M. Roubaud, professeur de dessin au Lycée Gambetta, vient d'être nommé officier d'académie.

Toutes nos sincères félicitations.

Vandalisme

La municipalité a fait placer il y a quel-

ques jours, sur le parcours de l'égoût qui vient d'être construit sur les allées Fénélon et dans la rue Saint-Géry, des plaques qui indiquent l'emplacement des regards de visite de l'ouvrage, dont les tampons sont recouverts par le sable des promenades ou l'empierrement des rues.

A peine placées, ces plaques ont été mutilées, les lettres enlevées à coups de pierres ou de marteau.

Ce nouvel exploit, œuvre d'enfants ou d'individus oisifs et innocents qui vagabondent toute la journée par nos promenades ou rues adjacentes, démontre une fois de plus qu'aucun embellissement, aucune amélioration ne peuvent être entrepris dans notre ville, si on ne fait pas quelques exemples qui rappelleront à ces vandales modernes et aux parents qui n'ont pas le souci de la garde de leurs enfants, que le Code pénal punit ceux qui se rendent coupables de mutilation d'édifices publics.

Au surplus, voici, pour ceux qui l'oublient si facilement et pour ceux qui sont chargés de veiller à son exécution, le texte de l'article 257 du Code pénal :

« Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique, et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de cent à cinq cents francs ».

Nécrologie

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, le décès, à Montcuq, de Mme Brunies, mère de notre excellent confrère, M. A. Brunies, correspondant de la *France du Sud-Ouest*, conseiller municipal de Cahors.

Nous prions M. A. Brunies de vouloir bien agréer, en cette pénible circonstance, nos plus vives et nos plus sympathiques condoléances.

Vol

Dimanche, pendant la messe, un vol d'une somme de 100 francs a été commis au hameau des Ramonets, avec escalade et effraction, au préjudice du sieur Pierre David propriétaire.

La gendarmerie et le garde champêtre se sont mis immédiatement à la recherche du malfaiteur.

Théâtre de Cahors

Dimanche 23 avril, la célèbre cantatrice Raffaella Franchino, de l'Opéra et l'Opéra-Comique, donnera sur notre scène une représentation de « *Tout pour la France* » drame lyrique national en 3 actes et 5 tableaux avec défilé militaire et apothéose. La diva interprètera le principal rôle de cette pièce pour laquelle elle a écrite une partition magistrale. A ses côtés il nous sera donné d'applaudir M. S. Lafarge de l'Opéra-Comique, Mlle Sacha Ivanowna, une Russe qui eut un certain succès aux Concerts Colonne et Lamoureux. M. Dousset de l'Opéon et le maestro Rodolphe Lavello, Officier de l'Instruction Publique, qui conduira l'orchestre.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 13 ET 16 AVRIL 1899

Signal d'orage (Allegro)	Henrioz.
Prélude du Déluge	St-Saëns.
Flèches d'Amour (Valse)	Strohb.
Samson et Dalila (Fantaisie)	St-Saëns.
Machine à coudre (Polka)	Farbach.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (*Allées Fénélon.*)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 15 avril 1899

Naissance

Minihot Alice, rue de Fouilhac, 5.

Décès

Delrieu Joseph, éclusier en retraite, 77 ans, célibataire, rue Saint-Georges, 18.

Daillet Jean, cultivateur, 69 ans, rue Lastié, 29.

Salères Marie, veuve Lérès, 82 ans, sans profession, rue Pégri, 1.

Coute François-Hippolyte, 3 ans, rue Saint-Pierre, 6.

Gleye Marguerite, veuve Gisbert, 73 ans, sans profession, rue Mascoutou, 18.

Médan Marie, veuve Baron, 69 ans, sans profession, rue de la Banque, 6.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez *gratis* un joli morceau de musique pour piano.

Arrondissement de Cahors

MAUROUX. — Lettre ouverte à M. le Maire.

Les suffrages de vos concitoyens vous ont placé à la tête de l'importante commune de Mauroux. En vous confiant le soin de diriger les affaires communales, les électeurs ont cru, sans doute, trouver en vous un homme expérimenté sur tout ce qui touche de près ou de loin aux affaires administratives, et capable de donner à ses mandants des appréciations éclairées.

Aussi, nous permettez-vous pour aujourd'hui, de vous poser seulement quelques petites questions :

Que penseriez-vous d'un magistrat municipal qui, sans autorisation aucune, ni du Conseil municipal, ni de la Préfecture, aurait, de sa propre autorité, donné les produits de la bascule publique à un de ses amis et frustré ainsi les intérêts communaux ?

Connaissant votre code administratif sur le bout du doigt, vous estimerez avec nous, nous l'espérons, que cet acte est tout au moins arbitraire et que ce maire a agi comme s'il était à lui seul, maire, Conseil municipal, Préfet etc., un Louis XIV aux petits pieds, quoi ?

Que diriez-vous encore si le même magistrat, appelé à confectionner une liste de secours aux indigents de sa commune, y avait fait figurer en tête des gros bonnets de l'endroit, voire même des conseillers municipaux, privant ainsi les pauvres des deniers qui leur étaient destinés ?

Vous pourriez certainement arracher le voile qui enveloppe ce mystère et donner un qualificatif à cet acte.

Serions nous également indiscrets en vous demandant s'il peut être permis à un maire — qui n'a pas de secrétaire de mairie — de délivrer un mandat de paiement, pour frais de secrétariat, à un jeune homme de 16 ans, dont le père est *persona grata* auprès du maire et aussi conseiller municipal ?

Bien que la tâche que vous avez entreprise pour essayer de miner petit à petit l'édifice que nos pères de la Révolution ont eu tant de peine à construire, soit lourde, bien lourde pour votre personne, nous comptons que vous trouverez un moment de loisir pour nous expliquer une pareille conduite.

Vous saurez, par la voie de la presse, blâmer ces procédés en nous indiquant, si vous arrivez à les découvrir, les raisons qui ont pu déterminer le maire à sacrifier les ressources de la commune et le bien des pauvres !

Nous comptons sur votre perspicacité autant que sur votre fermeté.

Des républicains endurcis.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Ecrasé par un arbre. — Jeudi matin, un accident des plus tristes a

mis en émoi le chef-lieu de la commune de Bédouer. Le jeune Vilhès, âgé de 20 ans, s'était rendu dans un pré pour abattre un peuplier. Il avait attaché une corde à l'extrémité sur laquelle il tirait pour faire tomber l'arbre, quand il s'enleva et s'étendit sur le sol. Le peuplier dans sa chute, atteignit le malheureux, qui eut une jambe broyée et la poitrine défoncée. Transporté à son domicile, il ne tarda pas à expirer.

On juge du désespoir de cette brave famille de travailleurs.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — Fête de charité. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'un comité s'est formé à Vayrac, sous la présidence de M. le Maire, en vue d'organiser une grande fête de charité qui aura lieu dans les premiers jours de juillet.

Une souscription est déjà ouverte. Nous pouvons dès maintenant tracer les grances lignes de cette fête : Festival, cavalcade, tombola

Le comité fait appel à toutes les générosités qui, espérons-le, ne lui feront pas défaut.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, il se fait actuellement peu d'affaires et par conséquent nous n'avons que des changements sans importance à signaler.

Le 3 0/0 clôture 101,92 au lieu de 101,90 dernier cours d'hier ; le 3 1/2 0/0 finit à 103,62 et l'amortissable à 100,40.

La Banque de France a baissé de 15 fr. à 4025.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 751, le Comptoir National d'Escompte à 605, le Crédit Lyonnais à 892 et la Société Générale à 578. La Banque spéciale se traite à 227,50.

Le Suez en hausse de 12 fr. ferme à 3782.

L'Italien sans changement est à 94,87, l'Extérieure à 58,95.

Le Turc D à 22,90, la Banque Ottomane à 578 et le Portugais à 26,30.

Au Comptant, les obligations des Chemins de Fer Economiques sont à 454.

Les obligations 1894-1896 de la Ville de Paris sont activement demandées par l'épargne. Elles sont au-dessous du pair puisqu'on peut se les procurer à 398 fr. et que leur valeur nominale est de 400 fr. Elles produisent un intérêt annuel de 10 fr. et disposent annuellement de 84 lots variant de 1000 à 100,000 fr.

Ainsi que nous l'avons annoncé, il sera procédé, le mardi 19 courant à l'émission de l'Emprunt Chinois 5 0/0 au prix de 482,50 ; on souscrit dès à présent aux guichets des grands établissements de Crédit à Paris et dans les Départements.

SAVOIR UNE CHOSE SUR LE BOUT DES DOIGTS

Non, ami lecteur, il ne s'ensuit pas que vous sachiez parfaitement une chose simplement parce que vous l'avez étudiée. Il vous faut ressasser continuellement cette même chose afin qu'elle s'imprime profondément dans votre esprit. Pour reconnaître instantanément un homme, en quelque lieu que ce soit ou sous n'importe quel déguisement, il faut assurément que vous le connaissiez aussi intimement que vous connaissez les cinq doigts de chacune de vos mains.

Il en est de même pour savoir si une chose est vraie ou non. Une connaissance superficielle ne suffit pas. Il faut l'examiner en tous sens : à droite, à gauche ; en haut, en bas ; par devant, par derrière ; la peser et soupeser ; la démonter et la remonter. En un mot, vous devez vous familiariser avec la chose en question autant que le fait un bon fumeur avec sa pipe. Moi, de mon côté, je tiens absolument à ce que vous sachiez bien une certaine vérité. C'est pourquoi je vous la mets constamment sous les yeux, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre en une série d'articles de journaux ou au moyen de brochures. Or, cette vérité concerne tout simplement votre propre santé. Veuillez excuser mon apparente vanité si j'ose vous dire que la lecture assidue et répétée de mes humbles articles vous sera bien plus profitable que ne le serait celle de tous les romans ou de tous les traités politiques ou historiques qui ont paru depuis le commencement de ce siècle.

Par exemple, tâchez donc de découvrir pourquoi M. Victor Jully qui habite Chamlay (Yonne) a erré en tâtonnant dans l'obscurité pendant deux longues années, en proie à la douleur, tandis qu'il aurait tout aussi bien pu jouir de la santé et des

joies de l'existence pendant tout ce temps-là.

« J'ai tardé un peu à vous écrire », dit-il, « car je voulais être certain de ma guérison. Maintenant c'est une chose sûre. Pendant deux années, qui m'ont semblé longues comme deux siècles, j'ai horriblement souffert d'une rétention d'urine. J'étais obligé de me lever six ou sept fois chaque nuit et de me promener de long en large dans ma chambre afin de pouvoir uriner. Tous les matins je constatais qu'une couche épaisse de sable rougeâtre adhéra au vase. Je souffrais le martyre et comme je ne mangeais plus j'étais devenu d'une faiblesse excessive. Je ressentais aussi de telles douleurs dans les reins et aux côtés que je ne pouvais me remuer qu'avec difficulté. Mon bras droit semblait comme paralysé. Ce triste état de choses dura pendant plus de deux ans et ayant vainement employé bien des remèdes, je me trouvais naturellement toujours aussi malade. Ayant lu dans un petit livre que la Tisane américaine des Shakers était d'une grande efficacité dans les cas semblables au mien, je me décidai à en faire usage. Au bout de quelques jours je ressentis un grand soulagement ; j'urinais facilement et sans douleur, et l'amas de sable disparaissait. Les reins et les côtés ne me faisaient plus souffrir et mon bras reprit sa force d'autrefois. Quatre flacons m'ont entièrement délivré de mes maux. Par précaution je suis encore un certain régime, mais en réalité je me trouve aussi bien portant que l'on peut l'être à mon âge — j'ai 74 ans. Je vous suis bien reconnaissant de m'avoir fait connaître votre excellent remède, car sans lui je ne serais probablement plus de ce monde. Je vous autorise volontiers à publier ma lettre. (Signé) Victor Jully, propriétaire, à Langueron-Chamlay, par Joigny (Yonne), le 18 août 1896. (Signature dûment légalisée par le Maire M. A. Boulmeau.)

Si le lecteur pouvait seulement se souvenir, de façon à ne plus l'oublier, que tous les symptômes dont souffrit M. Jully n'étaient autres que les signes de la dyspepsie ou indigestion chronique, alors il n'aurait plus besoin que je le lui répète à satiété. Puisque la mémoire est si fugitive je vous conseille fortement de continuer à lire ces articles. Je vous conseille même d'écrire de suite à M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord), pour le prier de vous envoyer gratis et franco le petit livre dont parle M. Jully dans sa lettre. Ce petit ouvrage abonde en renseignements utiles.

Prix du flacon 4 fr., 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00 Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LIEBIG Véritable Extrait de Viande **LIEBIG**

LIEBIG

LIEBIG

LIEBIG

LIEBIG

INDISPENSABLE dans toute bonne cuisine, pour préparer et améliorer potages, sauces, légumes, ragoûts, etc.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIEME PARTIE

NOUVEAUX VISAGES

— Ah ! dame ! que voulez-vous patron ? C'est la nouvelle administration :

— Drôle !...

— Si je ne vous écœure pas trop, daignez accepter ce flacon de sels... Dans la bagarre, quand tout le monde se bousculait autour du char-à-bancs, du cheval et des fillettes, je l'ai cueilli avec cet éventail dans le ridicule de l'épouse du juge de paix... J'avais promis à Chiffre, la bien-aimée de mon cœur, de lui rapporter un souvenir de mes pérégrinations... Je vous demande va-t-elle crâner avec tout ça au bal de la nouvelle Paphos — barrière de la chopinette — quand elle sortira de la Salpêtrière !...

Grison le menaga du doigt :

— Je te réintègrerai à Bicêtre, d'où je n'aurais jamais dû te sortir...

Le pitre se campa en rododrom :

— Et bien ? Après ? On peut y retourner

sans rougir, à Bicêtre, n'y ayant fait de tort à personne !...

Ensuite, prenant un ton calin, caressant et attendri :

— Et puis, qui est-ce qui vous servirait de rabatteur et de limier ? Qui est-ce qui regretterait avec vous ce bon temps de la vieille roche où les chats mettaient des mitaines pour attrapper les souris ? Qui est-ce qui avalerait sept fois par semaine sans indigestion le récit de cette fameuse affaire du collier, où vous avez si galamment roulé Mgr de Strasbourg, la ci-devant comtesse de Valois et la citoyenne Oliya ! Vous séparer de moi ? Allons donc. Vous n'y songez pas ! Est-ce que St-Roch n'a jamais songé à se débarrasser de son chien parce que celui-ci était un peu sauvage et saint Antoine à renvoyer à l'endroit où il l'avait pris son fidèle... Décadi Fructidor.

Grison tendit la main à son élève :

— Petit serpent tu m'entortilles... Mais si Fouché apprenait.

— Connu Fouché, un failli merle. Avec ses vilains cheveux aplatis sur son front, sa redingote grise, ses gros souliers lacés et sa figure taillée dans un morceau de gruyère et si maigre qu'il pourrait boire à un ruisseau sans se mouiller les jupes... Le sordid, Fouché qui enrage que le citoyen Savary, ou le citoyen Dunois, ou le citoyen Cochon — un nom à coucher à l'étable — l'ait démolé dans la faveur de Bonaparte, vous a mandaté — il y a huit jours — et vous a tenu ce langage :

« — Il existe en province, aux antipodes, dans les Vosges, un lopin de terre où les vo-

yageurs disparaissent comme si on les donnait à six liards le quarteron.

» Or, parmi les bonnets et les chapeaux carrés préposés à cet effet, pas un n'a eu le fil de découvrir ni où, ni par qui, ni comment...

» Le premier consul, embêté, vient d'envoyer là-bas, pour percer le mystère, un homme à lui, un brave à trois poils, un ex-sous-officier de sa garde, dont il a fabriqué un lieutenant de gendarmerie, celui-là fera fausse route... Il cherchera ouvertement, loyalement, — ce qui est le meilleur moyen de ne pas trouver...

» Vous, au contraire, vous pratiquez le métier bien avant la prise de la Bastille. Vous avez des capacités. Vous êtes le coq, l'aigle, le phénix de la rue de Jérusalem, — maître sur maître, maître sur tous... Voici de l'argent et des pouvoirs. Partez du pied gauche, et vive-mment, n'épargnez ni l'or ni les peines...

» Il s'agit de gagner le gros lot là où tant d'imbéciles ont perdu leur latin...

» Il s'agit de démontrer que la police de Fouché dégomme est encore mieux que la leur...

» Il s'agit de prouver, à ce petit Bonaparte, que je suis indispensable à sa gloire, au salut de la société et au repos de son futur empire... Si vous réussissez, ce sera votre Marengo, — et j'entrerai au ministère... Si vous échouez, je penserai — tout bonnement — que vous êtes un âne, un « feignant » un propre-à-rien, un ramolli, un « birbe » !

» Adieu ! Portez-vous bien ! Bon voyage !...

» Au cas où vous laisseriez vos os en che-

min, comptez sur moi : si vous êtes garçon j pensionnerai votre veuve...

» Et si vous n'avez pas d'enfants, j'adopterai vos orphelins.

N'est-ce pas à peu près ainsi, patron, que vous a amadoué le citoyen Fouché ? Là-dessus, vous avez fait appel à mes faibles talents... Je ne vous les ai pas marchandés... Nous nous sommes insérés dans une diligence, — et, hier, nous débarquons ici...

— Hélas ! gémit Pascal Grison dans quel pitreux accoutrement !...

— Bah ! l'habit ne fait pas le paillassé ! Voulez-vous que l'on annonçât à son de caisse que nous descendions dans le canton tout exprès pour le purger des scélérats qui le charinent ? Sapristache ! C'eût été par trop jeune !

Nos scélérats qui sont sans doute parmi ces honnêtes compagnards, se seraient empressés de se garder à carreau et va-t-en voir s'ils viennent ! C'était comme quand nous chantions — tout à l'heure, — sur cette place où personne nous a étreints de deux sous !...

Tandis que, sous le déguisement que je vous ai indiqué, nous avons pu étudier la localité, récolter des renseignements, déchiffrer des physionomies sans éveiller l'attention...

— C'est égal, soupira l'ancien phénix de la rue de Jérusalem, avoir été le bras droit des défunts lieutenants-généraux Lenoir et d'Alibert, — s'être trouvé mêlé à des intrigues souveraines, — avoir démolé cet embrouillamini du cœur qui s'appelait...

(A suivre).

LE DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

Et il ne peut rien dire ! Et il ne peut pas accuser cet homme en face ! Il ne peut pas lui sauter à la gorge et lui arracher de l'âme, l'avoué de son crime ! Il n'y a pas de preuves ! L'autre lui rirait au nez, et personne ne le croirait, lui, le condamné, le flétri, le forçat en fuite ! Et le malheureux, sous le coup de ces pensées amères, se rongeaient les poings d'impuissance et de rage. Et Ariane ne venait pas ! Elle aussi, sans doute, avait été gagnée par la conviction des autres. Elle aussi, après sa fuite, malgré les serments qu'ils s'étaient faits, elle aussi, croyait à sa culpabilité et elle le délaissait !

Elle traitait de fable aussi l'histoire qu'il lui avait racontée sur le meurtre de Delphine Lagrange. Elle trouvait absurdes les soupçons dont il lui avait fait part sur Henri Soulac, puisqu'elle acceptait maintenant de devenir la femme de celui-ci. Et pourtant, elle l'avait soupçonné aussi, le misérable ! Elle le lui avait dit. Qui avait pu la faire changer d'idée ainsi, retourner son esprit et son cœur. Pour le pauvre Edgar, en effet, Ariane n'était plus la même. Si elle l'aimait encore, si elle pensait à lui, ne serait-elle pas accourue au premier mot dit par Louise ? Sans qu'il eût dit son nom, elle l'aurait deviné. Elle aurait, au moins, attendu un message d'Edgar et elle aurait eu hâte de le connaître. Mais elle ne paraissait pas ; Louise ne revenait pas non plus. Si Mlle de Millanges faisait attendre son ami ce n'était pas faute pourtant de se presser, mais une toilette de soirée est longue à faire, et la jeune fille n'avait pas le temps maintenant de s'habiller une seconde fois. Elle se mettait dès à présent telle qu'elle serait pour entrer dans le salon, où elle s'attendait à chaque instant à ce que son père la fit demander. Enfin, Louise venait de poser dans les cheveux de sa maîtresse la dernière fleur. Elle s'attardait encore à regarder s'il ne manquait rien ; mais Ariane, sans même jeter un coup d'œil à la glace, saisit à deux mains la traîne de sa robe longue. — Conduis-moi, dit-elle.

Et elle s'engagea dans le couloir, précédée de la soubrette, heureuse d'avoir réussi dans sa mission. Elle avait pris à la main une petite lampe d'albâtre qui se trouvait dans le boudoir de sa maîtresse, car elle savait qu'il n'y avait pas de lumière dans la pièce où elle avait enfermé Edgar de Cordouan, et elle n'en avait pas allumé de peur d'attirer l'attention des domestiques... Quand elle fut arrivée à la porte, elle l'ouvrit doucement : — Voici mademoiselle, dit-elle... Et elle s'esquiva, après avoir posé la lumière sur une table. Mlle de Millanges entra, haute, droite, semblable à une apparition céleste... Un cri, cri inarticulé de joie et d'espoir, avait répondu à la phrase de Louise : Voici mademoiselle ! Et Ariane avait porté la main à son cœur, car elle en avait reconnu le son, l'expression. Elle regarda devant elle, aperçut Edgar et le reconnut à ses yeux fixés sur elle, à ses yeux ardents qui la dévorait. — Vous ! dit-elle. — Moi !... moi qui vous aime, qui vous adore plus que jamais, fit le jeune homme, qui tomba à genoux. — Quelle imprudence ! murmura la jeune fille, très ému. Si on vous savait ici. Si Louise !... — Il n'y a pour moi sur la terre, dit avec vivacité le jeune homme, qu'une douleur, qu'un malheur, qu'une catastrophe que je re-

doute, c'est le malheur d'être séparé de vous. Tous le reste !... Et il embrassa éperdument les genoux et le bas de la robe de celle qu'il aimait par-dessus tout. Ariane le fit relever. — Soyez raisonnable, dit-elle, je n'ai que peu d'instant à vous accorder. Dites-moi vite ce que vous avez à me dire. — Oui, fit Edgar avec amertume, vous êtes pressée d'aller le rejoindre. Il est arrivé sans doute... Il vous attend. La jeune fille tressaillit et devint pâle. — Qui ? dit-elle. — Votre nouveau fiancé, le traître, l'infâme Henri Soulac. Vous êtes parée pour lui. Vous avez voulu que je vous visse dans la toilette de fiançailles. — Edgar ! fit Ariane, que l'angoisse étranglait. La jeune homme étendit le bras. — Allez ! que je ne lui dérobie pas une minute de votre présence ! Vous avez hâte de le rejoindre. La jeune fille se tordait les bras. — Comme vous êtes injuste ! s'écria-t-elle. — Il est inutile, reprit Edgar, d'essayer de me donner le change. Je sais tout. Henri Soulac est là. On signe votre contrat ce soir... C'est pour cela que je suis venu... C'est pour cela que je n'ai reculé devant rien. Je voulais vous voir une dernière fois, avant de mourir. — Mourir ! fit Mlle de Millanges. (A suivre.)

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1351, du 15 avril 1899.

Inauguration du monument de Pasteur à Lille, par Henri de Parville. — Pasteur à Lille, ses premières découvertes, par Emile Ferré. — La synthèse de l'alcool, histoire des sciences, par M. Berthelot. — Les flics électriques à Paris, par J. Laffargue. — Un nouveau raccord pour tuyaux, par D. B. — Vélocipédie militaire, la bicyclette pliante, par le commandant X. — Contre la famine, par J. Derôme. — Société française de physique, Exposition annuelle, par H. Hommen. — Les maladies des arbres, les broussins, par Albert Vilcoq. — Le chauffage électrique, par J. L. — Nécrologie, par Mascart. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 10 avril 1899, par Ch. de Villedeuil. — Brûlot auto-allumeur pour la protection des récoltes, par G. Dupont.

Ce numéro contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2193 du 15 avril 1899.

GRAVURES : Le voyage présidentiel : Arc de triomphe des gymnastes. — Le cortège. — La maison de M. Loubet. — M^{me} Loubet mère, attendant sur la terrasse de la sous-préfecture l'arrivée de son fils. — Inauguration du vélodrome. — Les troupes attendant l'arrivée du Président. — M. Loubet embrassant sa mère. Départements (Haute-Garonne) : Le Congrès des Sociétés savantes.

Toulouse : Arrivée de M. Leygues, à la gare Matabiau Hôtel d'Assézat. Saint-Bertrand-de-Comminges : Stalles du chœur. — L'église. — Un tombeau. Valcabrère : L'église.

Albi : La cathédrale. Padirac : La rivière souterraine. — Intérieur du grand Dôme. — L'escalier de 45 mètres ; etc. Nord : Inauguration du monument Pasteur, à Lille.

Russie : Le vaisseau brise-glace le « Yermak », sur des glaçons agglomérés. — Le « Yermak » en marche, dans la rade gelée de Cronstadt. — Sur la route de Cronstadt à Saint-Petersbourg. Beaux-Arts : Chez le barbier, tableau de M. Maurice Leloir. Théâtre illustré : Vaudeville : Madame de Lavalette.

Portraits : M. Bizarelli, sénateur. — M. Derville, député. Paris : Festival du Trocadéro, au bénéfice des victimes de Lagonbrant.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le voyage présidentiel, par X. — Variété : La vieillesse de M^{me} de Lavalette, par G. Lenôtre. — Le Congrès des Sociétés savantes, à Toulouse, par Demeure de Beaumont. — Un dimanche à Cronstadt, par Sandri-court. — M. Leygues, à Padirac, par L. — Chronique sportive, par A. Wimille. — Les courses, par Archiduc.

Explication des gravures, Revue comique Récréations, Echecs, Rébus, Memento de la semaine, Petit courrier des Théâtres, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée : Le Vendredi-Saint des Pongigaud, par J. Pommerol, illustrations de Paul Balluriau.

Le numéro : 50 centimes.

SAINTE-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 20. — 14 avril 1899.

La couronne de Nadine (Yvette Noel). — Onda (Marthe Bertin). — La Troupe de Don Galaor

(E. Dupuis). — Filleul de Napoléon (Cap. Danrit). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes

Illustrations par Jean Geoffroy, Birch, Paul de Sémant, Brend'Amour, Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1376^e livraison (15 avril 1899).

L'équipage de la « Rosetta » par Gonzague-Privat. — L'Hémiscope et le développement en plein jour, par Frédéric Dillaye. Un neveu à héritage, par Roger Dombre. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 15 (15 avril 1899).

1^o Aux mines d'or du Klondyke (de Paris au Lac Bennett), par Léon Boillot.

2^o A travers le monde : Le chemin de fer transibérien, par Paul Combes.

3^o Dans le monde du travail : Les Navires-Pétroliers et le développement du combustible liquide, par le Capitaine L. Muller.

4^o Grandes courses de terre et de mer : La troisième ascension du Kilima-Ndjaru, par le Docteur Hans Meyer.

5^o Profils de voyageurs : Le duc des Abruzzes au Pôle Nord.

6^o Livres et Cartes.

7^o Conseils aux voyageurs : L'Exploration des Cavernes (suite) ; La descente : L'éclairage, par E.-A. Martel.

Abonnements : Un an, 26 fr. ; Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui désirent mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. —

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

VIENT DE PARAITRE NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri^r

Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 4 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbre-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbre-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

CABINET DENTAIRE OUVERT

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

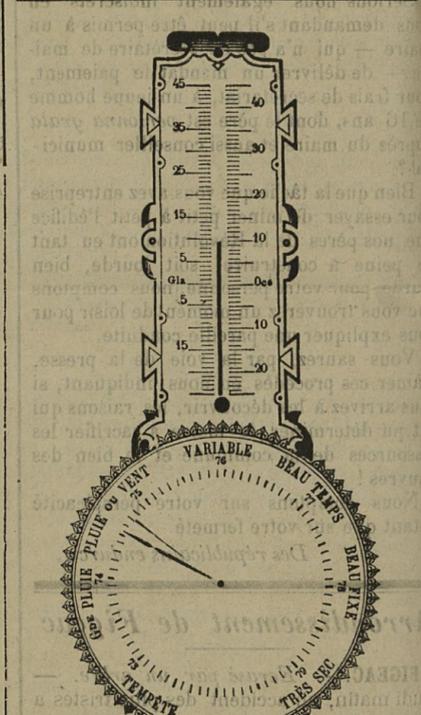
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc.

Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes.

Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés à tous ceux qui ne placent pas. Vues de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 5,

Id. maxima de la veille : 11.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 4.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.

— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.

— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.

— Réparations.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.

Or, 125 fr.